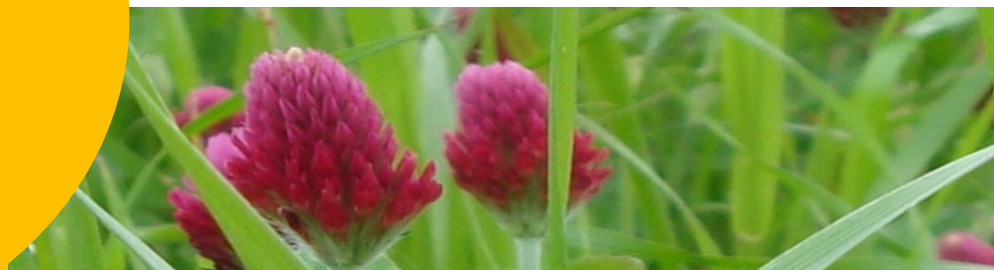


Fiche d'inscription

Formation Courtes

CFPPA de Die



Les différents statuts

1

Vous êtes :

- Agriculteur-trice
- Porteur-euse de projet
- Salarlé-e
- Demandeur-se d'emploi
- Autres

Vous êtes éligible au fonds de formation Vivea :

- Oui Non

Conditions d'accès aux formations :

Selon les formations et le statut du candidat relevant du fond de formation Vivea (agriculteurs et cotisants solidaire) sera de 0 à 20€/j. Elle est également accessible aux porteur de projets gratuitement, sous réserve de fournir une attestation d'éligibilité au fonds VIVEA de l'année 2018 (à demander au point Accueil Installation).

Les personnes non éligibles peuvent participer à la formation dans la limite des places disponibles.

Acompte :

Nous demandons un acompte de 120€ (60€/jour de formation) qui ne sera encaissé qu'en cas d'annulation moins quinze jours avant le début de la formation ou en cas de limitation du financement Vivea suite au dépassement de plafond (Vivea limite à 2000€ par année civile le financement de formation par bénéficiaire)

A renvoyer par courrier ou mail :

✉: CFPPA de Die
200 Avenue de la Clairette 26150 Die
@ : cfppa.die@educagri.fr

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Adresse personnelle :

Ville :

Code Postal :

N° de téléphone :

Adresse Mail :

N° de Siret (pour les entreprises) :

Choix de formation (s)

2

Merci d'indiquer la ou les formations que vous souhaitez suivre :

Financements

3

- Personnel
- Pôle-Emploi
- Employeur
- OPCA (ex Vivea, Fafsea, Opcallm...)
- Autres à préciser.....
- Conseil Régional

